

Séance du 29 juin 2018

Présents	GIRAUD Marc : Maire BONHOMME Virginie, BOUCHET Michel, CHANAL Fernand, FILHOL Dominique, LAGER Joëlle, LAURENT Monique, MALEYSON Xavier, ARNAUD Florian, BOYER Véronique, IGLESIAS Carmen
Excusés	BRUN Jocelyne, EXBRAYAT Aurélie, LAMADON Sébastien, REYMOND Roland

I – TRAVAUX :

- La partie du toit de l'école qui couvre la salle des professeurs a été posée et permettra ainsi une meilleure étanchéité, pour un coût total de 1000.€ (comprenant également l'isolation).
- Rejointoiement des murs du cimetière et du parc Antoinette MOULIN.
- Le mur devant la mairie va être démoli car il présente un danger, les pierres serviront à monter un mur le long du boulodrome. Il est prévu de réaménager ce secteur pour un accès plus adapté à la mairie notamment lors des mariages.
- Toutes les places de parking pour handicapés ont été matérialisées.

II – ECOLE : réorganisation du personnel

Le passage de la semaine à 4 jours à engendrer une réorganisation des horaires du personnel.

III – ADRESSAGE :

La poste doit courant juillet finaliser le projet, une partie des villages a été visité pour l'emplacement et le comptage des panneaux de rue en vue de la commande.

IV- Point sur les investissements à venir :

Les dotations DETR imparties sont revues à la baisse pour l'année 2018 ; aussi les projets envisagés sont différés pour un certain temps. Cependant, il est possible de prévoir une aide complémentaire par la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) qui peut venir en complément de la DETR .

V -Convention d'adhésion des médiations préalable et conventionnelle des agents :

L'état a mis en place un service de médiation préalable et conventionnelle en cas de conflit entre le personnel et la collectivité, le centre de gestion en aura la gestion.

VI – QUESTIONS DIVERSES :

- L'Association les Amis de COMBRIOL invite le Conseil Municipal à participer à la fête des voisins qui aura lieu le vendredi 30 mai à 19 heures en remerciement de la prise en charge d'une partie des travaux de réfection du toit du lavoir de Lachaud de COMBRIOL.
- Il y aura lieu de prévoir un drain vers l'assemblée de Montferrat en raison d'inondation à l'intérieur de la salle.

- Transport scolaire : le tarif reste inchangé pour l'année scolaire 2018/2019 (soit 90€/an/enfant) à la charge des parents pour un service matin et soir. Le conseil d'agglomération a défini le coût annuel à 225€ par an et par enfant et a supprimé le demi-tarif. La participation de la Commune s'élève à 135€ par an et par enfant.

Le prochain conseil aura lieu le 6 septembre à 20 H 30.